



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 85-2021

Demande d'un crédit pour :

- ✚ les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux
- ✚ les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes

La Commission s'est réunie le lundi 22 mars 2021 à 18h30 à la salle de conférence de la salle de spectacles.

Présents :

Pour la Commission : Mesdames Laurence Plattner et Suzanne Sisto-Zoller, Messieurs Jean-Marc Dupuis, Robert Mulopo et Richard Neal (Président rapporteur).

Absents : MM. Stéphane Montabert, Reza Safaï et Vito Vita

Pour la Municipalité : Mesdames Karine Clerc et Dierdre McKenna, Messieurs George Chevallaz, Jean-François Clément, Didier Divorne et Antoine Perret.

Excusée : Mme Michèle Dedelley

Le président ouvre la séance et passe directement la parole à la Municipalité.

M. Jean-François Clément présente le projet qui s'inscrit dans le plan de rénovation de l'ensemble des bâtiments scolaires de Renens. Florissant, Léman, Censuy, Verdeaux Pépinières, Simplon, 24-Janvier, Malley (futur projet).

M. Didier Divorne nous présente la planification scolaire et l'obligation qu'ont les communes de mettre à disposition des sites scolaires. Il nous rappelle qu'il y a encore deux sites scolaires qui ont des pavillons en « containers » (Pépinières et Simplon)

Ils ont dû regarder de près le site scolaire de Verdeaux - Pépinières - Saugiaz pour quantifier les besoins en locaux. Le dicastère Culture-Jeunesse-Sports-Affaires Scolaires est également intervenu pour chiffrer les besoins parascolaires. Il s'avère que dans le bâtiment de Verdeaux, beaucoup de classes sont maintenant sous-dimensionnées, vu les changements de normes et qu'on ne peut donc plus les utiliser telles quelles.

Le préavis N° 85-2021 demande le financement pour le concours d'architecture de l'ensemble des travaux sur le site qui se fera en deux étapes pratiques par la suite.

- 1) Le réaménagement du collège de Verdeaux puis
- 2) la construction du collège des Pépinières – Saugiaz

Si le financement de ce préavis est facile à calculer, le financement de la construction à proprement parler dépend énormément des résultats du concours d'architecture.

Mme Karine Clerc précise que la prévision tient compte du profil des familles du Réseau Renens-Crissier. L'offre actuelle est répartie entre le Foyer Sainte-Famille, la Farandole et le réfectoire du Temple. Les locaux prévus dans les nouvelles constructions viendront compléter cette offre en proposant près de 200 places d'accueil en UAPE, APEMS et réfectoire.

Questions des Commissaires

- Êtes-vous sûr que les nouveaux bâtiments seront assez grands ? Ne faudrait-il pas prévoir encore plus de classes ?
 - M. Jean-François Clément : Il est difficile d'anticiper les besoins pédagogiques futurs.
 - M. Didier Divorne : La planification scolaire se fait en collaboration avec le Canton. La future école de Malley va soulager au niveau de l'intégration. L'idée d'une place pour un élève n'est plus d'actualité à partir des degrés 7-8P.

- Mme Clerc Karine : Le système de calcul pour la planification n'est pas vieux, nous allons de plus en plus nous rapprocher des besoins réels.
- Mme Déirdre McKenna : Nous prévoyons la possibilité de rajouter un étage si nécessaire.
- Verdeaux sera-t-il vidé ? Tous les élèves seront mis dans une structure provisoire (style « Portakabin » sur le parking coté Bugnon. Il y a le danger de traverser la route pour la récréation sur le terrain de foot ! Pourquoi ne pas utiliser les salles libres à la Croisée ?
 - Elles seront occupées d'ici là
- Combien d'années les enfants seront-ils enclassés dans des structures provisoires ?
 - Maximum 2 ans grâce au tournus des classes
- Et qu'en est-il des 2 classes de 1-2P aux Baumettes ?
 - Il y a d'autres utilisations de ces locaux maintenant.
 - Mme Clerc Karine : Il est difficile de calculer précisément le nombre d'enfants qu'il y aura dans le futur, car un appartement peut être occupé par une famille ou par des étudiants des Hautes Écoles... Nous avons surtout besoin de places pour petits enfants, car nous remarquons que les familles, une fois qu'ils ont 1-2 enfants en âge scolaire, partent de Renens pour aller plus loin.
- Nous avons vraiment besoin d'avoir le cheminement des calculs sur le nombre d'élèves. De connaître le nombre et les lieux des classes froides.
 - M. Divorne : Il y a la possibilité de faire une deuxième séance avec la Commission et la planification scolaire, Mme Dedelley ainsi que des représentants du Canton.
- Pourquoi mettre les services de psychologues, psychomotriciens et logopédistes (PPLS) aussi à Verdeaux ?
 - Cela permet de ne plus devoir louer des locaux à la Rue de Lausanne 21.
- Pourquoi ne pas utiliser le Pavillon des Corbettes ?
 - Cela serait très difficile, ce pavillon n'étant plus aux normes.
- Que vont devenir les arbres dans la cour de récréation ?
 - Nous avons fait une étude sur la santé de ces arbres. Ils sont en bonne santé et la majorité d'entre eux seront préservés. Juste quelques-uns qui sont malades devront être abattus.
- Que va devenir le passage piéton entre Pépinières 20 et la Rue de Saugiaz (petit parc) ?
 - L'endroit sera préservé avec peut-être des limitations de passage temporaires durant certaines phases des travaux.
- Quelles sont les limites en hauteur (par rapport à la vue des immeubles du Chemin des Pépinières) ?
 - Normalement pas plus haut (à vérifier sur le nouveau plan de quartier.)
- Pourquoi ne pas mettre les structures provisoires sur le terrain de foot ?
 - Cela bloquerait l'utilisation du terrain pour le voisinage.
- La Commission demande que lui soit fourni le cahier des charges du concours d'architecte,
 - Pas de soucis, c'est public. Il sera disponible sur www.simap.ch.

Réfection toitures du pavillon des Biondes

Il est nécessaire de faire des travaux de toitures urgentes (enclassement jusqu'à 2028 environ), car nous avons besoin de ces locaux. Le crédit demandé pour ces travaux se monte à CHF 180'000.-, car pour le moment des bâches tenues par des lambourdes sont installées.

- Le besoin est énorme, le pavillon est très apprécié par les familles du quartier des Biondes. C'est dommage de le démolir, car les jeunes enfants sont plus près du domicile que s'ils doivent aller jusqu'à Verdeaux.
 - La décision de détruire Sous-Biondes n'est pas encore prise, mais le bâtiment est au bout de sa vie.

Suite aux délibérations de la Commission, il est demandé une deuxième séance avec, comme proposé, des membres de la planification scolaire et du Canton, ainsi que les directrices des écoles primaires de Renens.

Deuxième Séance

La commission s'est réunie une deuxième fois, le lundi 19 avril 2021 à 18h30 sur le site scolaire du Léman.

Présents :

Pour la Commission : Mesdames Laurence Plattner, Verena Berseth (en remplacement de Mme Suzanne Sisto-Zoller), Messieurs Jean-Marc Dupuis, Reza Safai, Vito Vita et Richard Neal (Président rapporteur)

Excusé : M. Robert Mulopo

Absent : M. Stéphane Montabert

Pour la Municipalité : Mesdames Karine Clerc, Michelle Dedelley, Tinetta Maystre, Dierdre McKenna ainsi que Messieurs George Chevallaz, Didier Divorne, et Antoine Perret.

Excusé : M. Jean-François Clément

Pour les établissements scolaires : Mesdames Carole Boyer, Muriel Gross et Élodie Wettstein ainsi que M. Yves Flaction

Après un tour de table de présentation, M. le Président pose directement les questions qui étaient en suspens suite à la première séance.

- Comment faites-vous la planification scolaire ?
- Comment calculer combien d'enfants seront présents dans 10 ans ?
- Pourquoi ne pas directement voir grand et faire un étage de plus ?
- Puisque la planification scolaire 2020-21 va sortir très bientôt, pourquoi ne pas utiliser ces chiffres-là ?

Mme Dedelley : Le rapport de planification scolaire de 2015 mentionnait déjà le besoin d'agrandir le site de Verdeaux – Pépinières – Saugiaz. Nous avons le soutien du département de l'Urbanisme, qui nous informe quels nouveaux logements vont être construits avec un ratio de calcul pour X familles donc X enfants... ou étudiants ou personnes âgées.

Le ratio en 2015 était de 11,6 élèves pour 100 habitants. Le nombre d'habitants stagne à Renens, donc le ratio reste stable voire baisse même un peu pour être autour de 11 élèves / 100 habitants. Entre 2010 et 2015, il y a eu la nouvelle loi scolaire qui a beaucoup modifié le calcul. La LEO a aussi entraîné une première enfantine obligatoire.

Nous collaborons aussi avec le contrôle des habitants qui nous permet d'avoir chaque année le nombre d'enfants qui sont en âge de commencer l'école à 4 ans révolus. Il y a les mêmes genres de calculs pour tout ce qui concerne le parascolaire. Une fois les nombres pour les années futures calculés, nous regardons les bâtiments pour voir ce qui est à disposition et s'il faut agrandir, construire, etc.

La LEO a entraîné des changements au niveau des degrés. L'ancien cycle de transition CYT5-6 correspond maintenant aux degrés 7-8P. Les classes 1 à 8P sont donc considérées dans le degré primaire et les classes 9^e à 11^e dans le degré secondaire.

Nous devons séparer les degrés primaires et secondaires ce qui entraîne le besoin d'avoir des grands sites scolaires à proximité des familles. Lors des 2 dernières planifications, nous avons mis 5% de locaux en réserve.

Mme Gross : Nous avons actuellement 11 classes par année scolaire à Renens. Les prévisions pour 2040 font monter ce chiffre à 14 classes par année scolaire... D'ici là, l'école de Malley sera construite.

Pour rappel : Écoles secteur Est : 24-Janvier, Florissant, Croisée, Censuy, Mont de Bys, (Malley) Écoles secteur Ouest : Sous Biondes, Pépinières, Verdeaux, Simplon, Caudrey

Mme Élodie Wettstein (direction Ouest) : Verdeaux - Pépinières - Saugiaz sera surtout un pôle 5-8H. Les salles de dégagement seront de plus en plus utilisées, mais peuvent être plus petites, car peu d'élèves à la fois.

Mme Boyer (direction Est) : Nous regardons presque quotidiennement des demandes spécifiques.

Il y a beaucoup de flux d'arrivées et de départs, ce qui peut changer les choses au cours de chaque année. Environ 40 élèves par année arrivent et partent en cours d'année, ce qui équivaut à 2 classes !

Questions :

- Est-ce qu'on va rénover 24 janvier ? : Pourquoi ne pas prévoir grand à Verdeaux - Pépinières au lieu d'agrandir 24-Janvier ?
 - Oui c'est prévu, mais c'est financièrement plus intéressant de faire du provisoire pendant une rénovation que de construire en dur ailleurs.
- Pourquoi ne pas mettre les containers sur le terrain de basket ?
 - Pour garder libre la zone Pépinières pour la nouvelle construction (traits rouges dans le préavis), sinon nous aurions dû bouger les containers au fur et à mesure de la construction.
- Peut-on maintenant avoir le cahier des charges détaillé ?
 - Il n'existe pas encore, il sera élaboré en quelques mois, si vous nous accordez le crédit. Donc il sera mis en ligne d'ici l'automne normalement.
- Est-ce qu'il y aura 1 ou 2 architectes pour le projet ?
 - Nous voulons 1 seul architecte qui chapeaute le tout pour avoir une vision d'ensemble.

- Pour les prochains préavis, pourra-t-on aller sur le site de Verdeaux - Pépinières ?
 - S'il n'y a plus de restrictions COVID, pas de soucis.

Suite aux délibérations de la Commission, celle-ci pose quatre vœux et deux amendements.

Vœux

1. Nous demandons que le cahier des charges du concours d'architecture prévoie directement la possibilité de construire 10% de classes supplémentaires sur le site.
 - **6 oui**
2. Nous demandons la construction d'une passerelle temporaire par-dessus le bas de la Rue du Bugnon afin de sécuriser le passage des enfants entre les collèges et le terrain de foot et aussi éviter des gros soucis de fluidité de trafic lors des récréations.
 - **6 oui**
3. Nous demandons la pérennisation d'un site scolaire aux Sous-Biondes.
 - **6 oui**
4. Nous demandons que le cahier des charges détaillé, établi pour le concours d'architecture, repasse en commission avec la présence des directrices des secteurs Est et Ouest pour qu'elles puissent aussi donner leur feu vert avant sa publication.
 - **6 oui**

Amendements :

Amendement N° 1 :

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préliminaires du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et de la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préliminaires du projet.

Amendement N° 2

~~Compte N° 3500.2048.5030 Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours – et études – CHF 2'358'200.- TTC~~

Compte N° 3500.2048.5030 Études préliminaires - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC

Les amendements sont acceptés par 5 oui et 1 abstention

Vote final :

C'est à l'unanimité des membres de la Commission présents (6 « oui ») que les conclusions amendées sont acceptées.

CONCLUSIONS AMENDÉES

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 85-2021 de la Municipalité du 8 mars 2021,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

~~ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 2'358'200.- TTC pour permettre les études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gym de Verdeaux.~~

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 192'800.- TTC pour permettre les études préalables du projet.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 180'000.- TTC** pour les travaux de rénovation des toitures aux Pavillons de Sous-Biondes.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

- ~~• Compte N° 3500.2048.5030 Site scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz – Concours et études – CHF 2'358'200.- TTC.~~
- **Compte N° 3500.2048.5030 Études préalables - Site Scolaire Verdeaux – Pépinières – Saugiaz - CHF 192'800.- TTC**
- **Compte N° 3500.2049.5030 Pavillon de Sous-Biondes - Travaux de rénovation – CHF 180'000.- TTC.**

Ces dépenses seront amorties en 30 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.